

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Paris, le 09 octobre 2025

Sous-direction des ressources humaines des greffes

Circulaire - Note
Date d'application : immédiate

Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle
RHG1

Réponse à l'Administration centrale : avant le 24 octobre 2025

N° téléphone : 01.70.22.84.79
Mél : rhg1.dsj-sdrhg@justice.gouv.fr

LE MINISTRE D'ETAT, GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE

A

MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR DE CASSATION
MONSIEUR LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR

MESDAMES, MESSIEURS LES PREMIERES PRESIDENTES ET PREMIERS PRESIDENTS DES COURS D'APPEL
MESDAMES, MESSIEURS LES PROCUREURES GENERALES ET PROCUREURS GENERAUX PRES LESDITES COURS

MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL SUPERIEUR D'APPEL
MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES LEDIT TRIBUNAL

MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE
MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DES GREFFES

POUR INFORMATION

Nº Note : SJ-25-280-RHG1/09.10.25

Mots clés	: Additif à la liste des postes offerts
Titre détaillé	: Mutations et réintégrations des greffiers des services judiciaires dans le cadre de la campagne de mobilité des greffiers – prise de fonction 1 ^{er} mars 2026

Publication : INTRANET - temporaire jusqu'au 30 avril 2026

Pièces jointes :- Liste des postes offerts dans le cadre de l'additif
- Fiches de postes

Sous-direction des ressources humaines des greffes
Bureau des carrières et de la mobilité professionnelle – RHG1

Paris, le 09 octobre 2025

LE MINISTRE D'ETAT, GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE

A

MONSIEUR LE PREMIER PRESIDENT DE LA COUR DE CASSATION
MONSIEUR LE PROCUREUR GENERAL PRES LADITE COUR

MESDAMES, MESSIEURS LES PREMIERES PRESIDENTES ET PREMIERS PRESIDENTS DES COURS D'APPEL
MESDAMES, MESSIEURS LES PROCUREURES GENERALES ET PROCUREURS GENERAUX PRES LESDITES COURS

MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL SUPERIEUR D'APPEL
MONSIEUR LE PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES LEDIT TRIBUNAL

MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DE LA MAGISTRATURE
MADAME LA DIRECTRICE DE L'ECOLE NATIONALE DES GREFFES

Dossier suivi par :

Fanny MARTIN - 01.70.22.84.79

Cheffe du pôle de gestion des personnels de catégorie B

Objet : ADDITIF à la liste des postes offerts aux greffiers des services judiciaires dans le cadre de la campagne de mobilité des greffiers – prise de fonction au 1^{er} mars 2026

Réf. : SJ-25-256-RHG1/12.09.25

En complément de la liste des postes offerts à la campagne de mobilité des greffiers des services judiciaires, diffusée par note visée en référence, j'ai l'honneur de vous prier de trouver ci-joint la liste des nouveaux postes offerts, les modifications apportées à la diffusion de la liste initiale, ainsi que les fiches de poste correspondantes.

Je vous précise que la présente liste des postes prend en compte :

- les vacances de postes au 1^{er} mars 2026,
- la **CLE 2025 qui inclut la cartographie des cadres greffiers, sans préjudice des résultats de l'examen professionnel et de la future liste d'aptitude des cadres greffiers,**
- la liste des postes offerts aux greffiers stagiaires issus de la promotion B2024C02 affectés en juridiction le 02 mars 2026, en stage de pré-affectation sur poste à compter du 1^{er} septembre 2025

- la liste des postes offerts aux greffiers stagiaires issus de la promotion B2024C03 affectés en juridiction le 30 mars 2026, en stage de pré-affectation sur poste à compter du 29 septembre 2025.

Vous voudrez bien inviter les greffiers qui souhaitent modifier leurs desideratas suite à la publication de l'additif à remplir une nouvelle fiche de candidature en indiquant par ordre de préférence leurs nouveaux desideratas.

Toute demande nouvelle annule et remplace la demande initiale.

Les candidatures dont vous aurez été saisis concernant les postes publiés dans le cadre de cet additif devront me parvenir sous le présent timbre, assorties de votre avis, au plus tard le 24 octobre 2025.

Les candidatures ou les modifications de desideratas qui me parviendront après cette date ne seront pas examinées.

Je vous rappelle que la date limite de renonciation à une demande de mutation est fixée, sauf cas de force majeure dûment justifié, au 24 novembre 2025. Jusqu'à cette date, les agents peuvent informer les services ressources humaines dont ils dépendent, à l'aide du formulaire d'annulation, de leur volonté de supprimer un ou plusieurs vœux de mutation.

La sous-directrice des ressources humaines des greffes



Sylvie Berbach